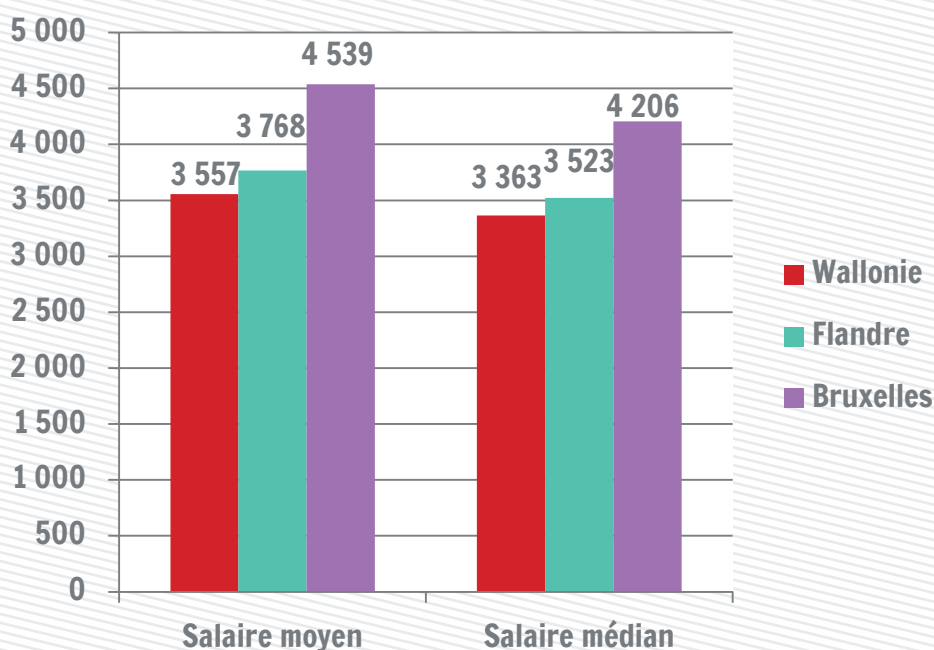


Salaires mensuels bruts des salariés occupés à temps plein

3 557 €

En 2020, un travailleur occupé à temps plein en Wallonie gagnait en moyenne 3 557 € bruts par mois

Salaires bruts moyens et médians dans les trois régions belges (2020)



Sources : Statbel - Enquête sur la structure des salaires

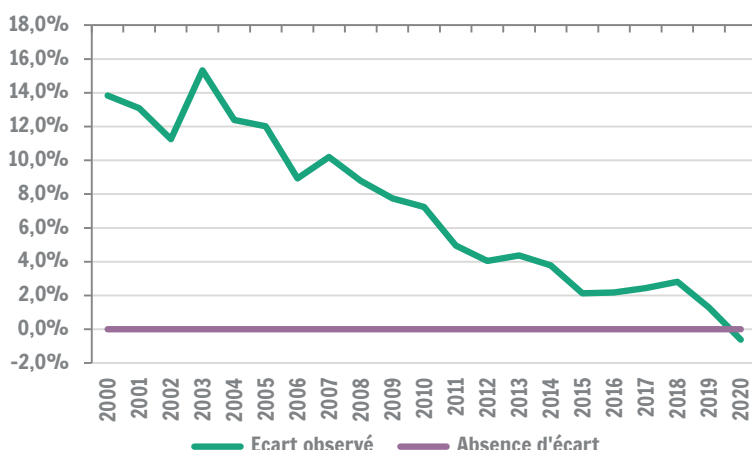
En 2020, le salaire mensuel brut moyen d'un travailleur à temps plein s'élevait à 3 768 € en Flandre et à 4 539 € à Bruxelles, montants respectivement 5,9 % et de 27,6 % supérieurs au salaire observé en Wallonie. La moyenne belge se situait à 3 832 €.

Mesure complémentaire au salaire moyen, le salaire mensuel brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires. Ainsi, en 2020, 50 % des travailleurs occupés à temps plein en Wallonie ont gagné un salaire mensuel brut inférieur à 3 362 € (les 50 autres % ayant gagné un salaire supérieur à ce montant).

Les salaires médians par région possédaient, en 2020, une structure assez proche de celle des salaires moyens. Deux différences notoires apparaissent toutefois. Premièrement, dans chacune des trois régions belges, les salaires médians étaient inférieurs aux salaires moyens. Une telle configuration va de pair avec une distribution des salaires davantage décalée à droite. Elle implique qu'une majorité de travailleurs ont perçu un salaire inférieur au salaire moyen. Deuxièmement, de légères disparités régionales sont observées. Ainsi, le rapport entre le salaire moyen et le salaire médian vaut 1,06 en Wallonie alors qu'il s'élève à 1,07 en Flandre et à 1,08 à Bruxelles.

Salaires mensuels bruts des salariés occupés à temps plein

Evolution de l'écart salarial femme / homme parmi les travailleurs à temps plein en Wallonie (2000-2020)



L'écart salarial entre femmes et hommes, mesuré comme l'écart de salaire mensuel brut moyen entre un homme et une femme travaillant à temps plein, rapporté au salaire mensuel brut moyen d'un homme travaillant à temps plein, se réduit de manière tendancielle en Wallonie depuis l'année 2000. En 2020, et c'est une première, les femmes occupées à temps plein en Wallonie gagnaient en moyenne un peu plus que les hommes de la même catégorie (écart salarial établi à -0,6%). Cet écart reste toutefois positif dans les deux autres régions. A noter que cet indicateur sous-estime l'écart salarial réel du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel.

Sources : Statbel - Enquête sur la structure des salaires

Salaires mensuels bruts par plus haut diplôme obtenu (2020)

Niveau d'enseignement	Salaire moyen en Wallonie
Primaire / secondaire inférieur	2 782 €
Secondaire supérieur	3 098 €
Supérieur - Bachelier	3 668 €
Supérieur - Master	5 395 €

En 2020, un salarié travaillant à temps plein en Wallonie avec au plus le diplôme d'enseignement secondaire inférieur gagnait en moyenne 2 782 € bruts par mois. S'il avait atteint (au plus) le niveau secondaire supérieur, son salaire se serait élevé à 3 098 €. Pour la catégorie « Supérieur de type Master », le salaire était de 5 395 €, un niveau 47,1 % supérieur à celui de la catégorie « Supérieur de type Bachelier ».

Sources : Statbel - Enquête sur la structure des salaires

Définitions et sources

Il s'agit du salaire mensuel brut gagné par un travailleur à temps plein. Il comprend tous les paiements relatifs au mois d'octobre de l'année de référence. Les salaires versés pour les heures supplémentaires, les primes pour travail en équipe, de nuit ou le week-end sont inclus dans ce concept. Les primes annuelles ou non régulières comme le treizième mois ou le double pécule de vacances sont exclues. Les avantages extra-légaux ne sont pas non plus pris en compte. Les données proviennent de l'enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires, enquête européenne auprès des entreprises réalisée en Belgique par Statbel.

Pertinence et limites

La population statistique étudiée se rapporte aux unités locales relevant des sections B à N et P à S de la NACE rev.2 et appartenant à des entreprises de dix salariés au moins. L'enquête ne couvre donc pas l'ensemble des salariés. A noter que le salaire est mesuré au lieu de travail et non au lieu de domicile du salarié.

Les résultats relatifs à cet indicateur sont disponibles 18 mois après la période de référence.

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvr/salaires-mensuels-bruts-moyens>

Personne de contact : Frédéric Verschueren (f.verschueren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2023